



LA VILLE DE QUEBEC

REGLEMENT No 2032

Pour amender le règlement de zonage dans le district Les Saules

A une assemblée du Conseil Ville de la Ville de Québec, tenue à l'Hotel de Ville dans la dite Ville le vingt-sixième jour de juillet mil neuf cent soixante-douze (1972) conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant ledit Conseil de la Ville de Québec, c'est à savoir:

LE PRESIDENT DU CONSEIL,
Le Conseiller OLIVIER SAMSON

SON HONNEUR LE MAIRE,
J.-GILLES LAMONTAGNE

LES CONSEILLERS

BLAIS
BLANCHET
BOUCHARD
CAREAU
CHARLAND
CLERMONT

LAFORCE
LANGLOIS
MOISAN
PELLETIER
ROBITAILLE
ROY
TROTIER

Lu pour la première fois le 30 juin 1972

Avis dans Le Journal de Québec

Lu pour la deuxième fois et adopté le 26 juillet 1972

Transmise au Ministre des Affaires Municipales le 31 juillet 1972

ATTENDU les dispositions de l'article 15 de l'annexe I du chapitre 90 des lois de 1969;

IL EST ORDONNE et STATUE par règlement du Conseil Municipal de la Ville de Québec, et ledit Conseil ORDONNE et STATUE comme suit, savoir:

1.—Le règlement numéro 70 de Ville Les Saules adopté le 20 février 1964 et ses divers amendements est de nouveau amendé en modifiant le plan de zonage faisant partie intégrante dudit règlement comme suit:

“La zone R-C (6) est agrandie à même la zone R-B (5) et de ce fait, la zone R-B (5) est diminuée d'autant;”

Le tout conformément aux plans préparés par le service d'Urbanisme de la Ville de Québec en date du 30 mai 1972, annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante;

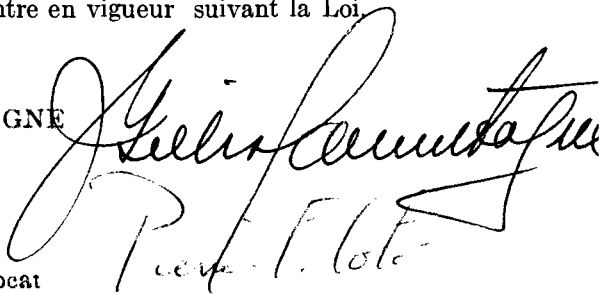
2.—Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

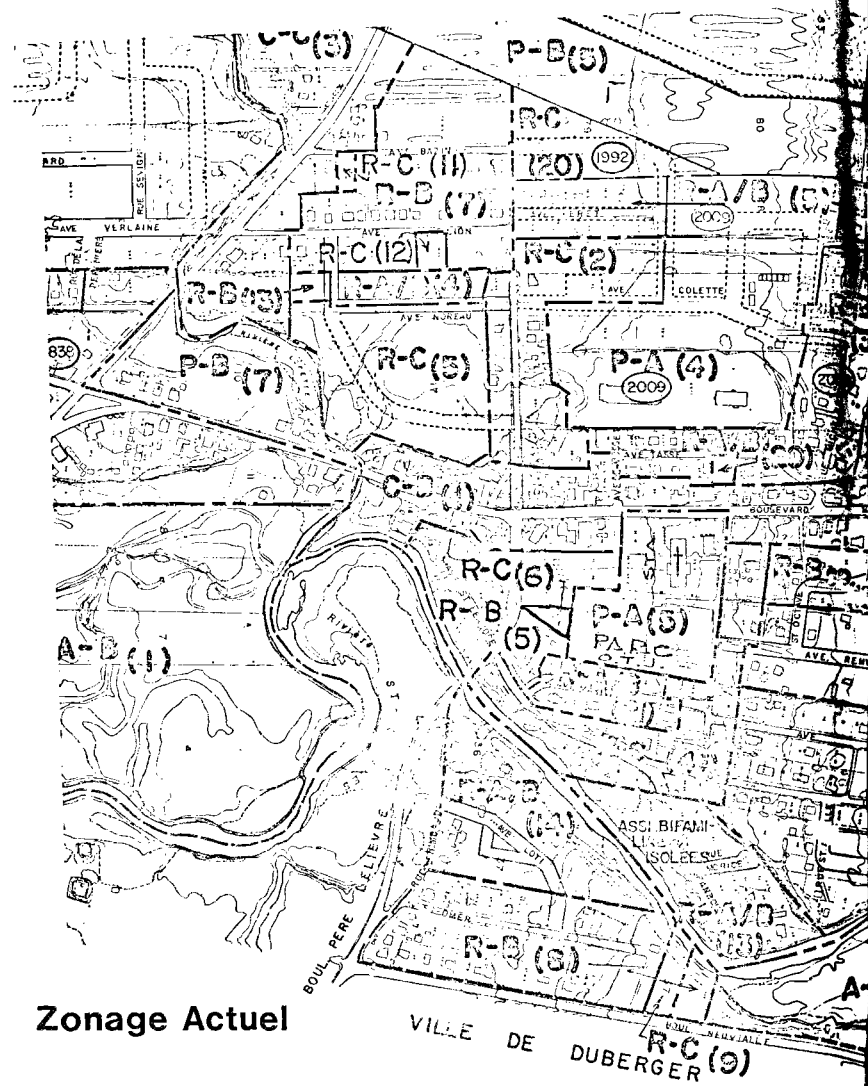
Assentiment donné

(S) J.-GILLES LAMONTAGNE
Maire

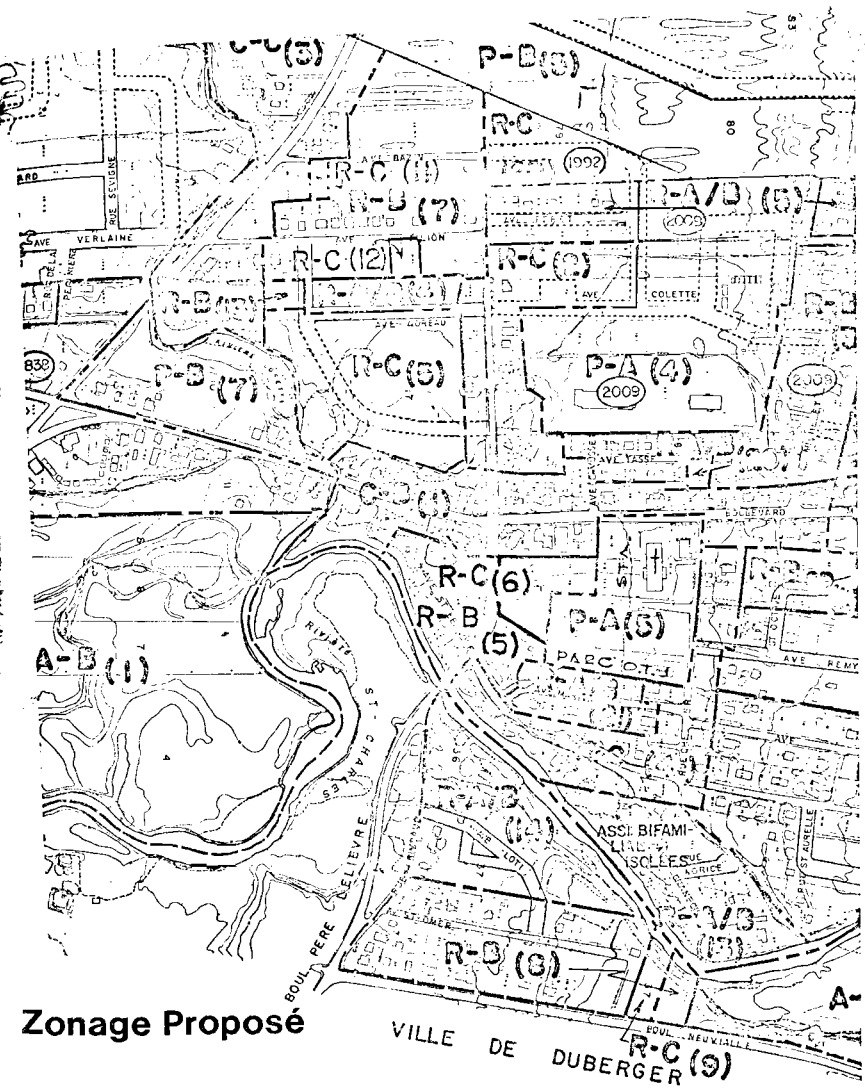
Contresigné et Certifié

Le Greffier de la Ville
(S) PIERRE F. COTE, avocat

The block contains two handwritten signatures. The top signature is in dark ink and appears to read 'J.-Gilles Lamontagne'. The bottom signature is in lighter ink and appears to read 'Pierre F. Cote'. Both signatures are written over the printed names of the signatories.



Zonage Actuel



Zonage Proposé